



Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)
Composante 2: Interventions dans les aires protégées
(PAPE/PNUD)

Plan de Travail Annuel 2014

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ACRA	: Cooperazione Rurale in Africa e America Latina (ONG Italienne)
AFD	: Agence Française de Développement
AP	: Aire protégée
APR	: Annual Project Report
AT	: Assistant Technique
AVIGREF	: Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BCT	: Bureau de coordination technique
BCG	: Bureau de coordination et de gestion
BM	: Banque Mondiale
BP	: Bureau Pays (PNUD)
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CE	: Commission Européenne
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CeRPA	: Centre Régional de Promotion Agricole
CGF	: Comité de Gestion de la Faune (Burkina Faso)
CO	: Conseil d'Orientation
COFO	: Commission foncière
CM	: Conseil des Ministres
CPAP	: Country Programme Action Plan
CTS	: Comité Technique de Suivi
CVD	: Comité Villageois de Développement
CVGF	: Comité Villageois de Gestion de la Faune
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DEX	: Exécution directe (direct execution)
DFCAP	: Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DGCN	: Direction Générale de la Conservation de la Nature
DGEEF	: Direction Générale de l'Eau, l'Environnement et la Faune
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DIM	: Direct Implementation
DP	: Devis Programme
DUE	: Délégation de l'Union Européenne
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
ECOPAS/W	: Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-sahélienne
ERBM	: Enhanced Results Based Management
FED	: Fonds Européen de Développement
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FSOA	: Fondation des Savanes Ouest Africaine
GEF	: Global Environment Facility / Fonds mondial pour l'environnement
GIZ	: Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit /Coopération allemande
GPS	: Système de Positionnement Global
IGF	: Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune
IOV	: Indicateurs Objectivement Vérifiables
KfW	: Kreditanstalt fuer Wiederaufbau/ Coopération allemande de développement
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Effet (s) UNDAF 6 : D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.

Effet escompté du CPD (2014 – 2018):

6. D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.

Produits escomptés (2014 – 2018):

6.1. Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie.

6.2. Les institutions nationales, et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes

Produit (s) du programme escompté (s):

1. Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale ;
2. L'existence et la mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari) ;
3. Les gestionnaires des Aires Protégées ont les capacités de gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP ;
4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre ;
5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégés ;
6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales ;
7. Les populations riveraines soutiennent les AP et profitent de la gestion durable des ressources naturelles ;
8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques ;
9. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux Aires Protégées.

Partenaire de mise en œuvre : Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières

Parties responsables:

- Direction Générale du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



Description sommaire

Le «Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente» (PAPE) est une extension dans le temps et dans l'espace du programme ECOPAS/W. Il concerne les parcs nationaux du W-d'Arly-Pendjari et de Oti-Kéran-Mandouri (complexe WAPO), ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües au Bénin, au Burkina Faso au Niger et au Togo. L'objectif visé est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAPO dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine. Le PAPE est conçu sous forme de trois composantes correspondant aux trois résultats attendus du programme et est placé sous la coordination générale de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui a en outre la charge de la composante 1 (Renforcement du cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées). La composante 3 (Atténuation des pressions négatives exercées par les populations, avec un bilan coûts-bénéfices positif favorable à celles-ci) est quant à elle, à la charge de la Délégation de l'Union Européenne.

La composante 2 du PAPE dénommée « Interventions dans les Aires Protégées », vise une gestion coordonnée plus efficace et viable au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAPO et de leurs ressources animales et végétales, notamment à travers la réalisation de neuf produits. Sa mise en œuvre est assurée au plan régional par le PNUD, le bureau pays du Burkina Faso agissant comme chef de file des trois bureaux nationaux de l'Institution. Pour ce faire, un Bureau de Coordination Technique (BCT) est mis en place au Burkina-Faso sous la responsabilité du PNUD-Burkina Faso, et chargé d'assurer la coordination avec l'UEMOA et la Délégation de l'Union Européenne. Le BCT est animé par un Coordonnateur Technique Régional recruté par le PNUD-Burkina Faso pour les besoins du programme et assure la coordination directe des deux équipes régionales en charge de la réserve de biosphère transfrontalière du W (RBT-W) et du complexe Arly-Pendjari respectivement basée à Niamey (Niger) et à Diapaga (Burkina Faso). Chaque équipe est appuyée par un Assistant Technique recruté par le PNUD Burkina Faso pour les besoins du Programme.

Au niveau de chacun des quatre Etats, le bureau pays du PNUD met en œuvre les activités planifiées de commun accord avec toutes les parties prenantes, en déléguant tout ou partie de la mise en œuvre des activités nationales aux organes de gestion des aires protégées concernées, selon les modalités de gestion NEX (National Execution) mais avec comme parties responsables pour la mise en œuvre des composantes nationales les contreparties nationales correspondantes. Le Programme étant sous modalité DIM (Direct Implementation), une lettre d'accord (LOA) est signée avec les parties responsables sur les composantes nationales qui leur seront confiées. Ceci leur permettra d'exécuter la composante nationale du Programme de façon similaire au niveau opérationnel suivant les procédures et modalité de réalisation nationale.



Durée du programme: 2011-2014	Dépenses 2012: 124 529,14 dollars US
Domaine de résultats stratégiques (Plan stratégique): L'adaptation aux changements climatiques est promue; l'environnement et l'énergie sont efficacement intégrés.	Dépenses 2013: 1 063 638,71 dollars US
Atlas Award ID: 00065436	Budget global: 1 958 552,00 dollars US
Project ID : 00081941	Budget PTA 2014: 770 384,15 dollars US
Date de début: 21/09/2011	• UE : 661 821,92 dollars US
Date de fin : 31/12/2014	• PNUD: 108 562,23 dollars US
Arrangements de gestion: NEX	



Approuvé par (Gouvernement): **Colonel Kocou TEBLEKOU**
 Directeur Général du CENAGREF

Signature

22/11/2014

Date



Approuvé par (PNUD):

Madame Odile SORGHO-MOULINIER

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

AU service des peuples et des nations
 et Représentant Résident du PNUD

Signature

Date

03/01/14

for

I. PLAN ANNUEL DE TRAVAIL 2014
 1.1. PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2014 DE LA COORDINATION NATIONALE (ACTIVITE 1)

N°	Cible	Source de vérification	Périodes				Partie responsable	Budget (dollar US)			Code budgétaire	
			T1	T2	T3	T4		UE	PNUD	TOTAL		
1	Produit 1. Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale											
1.1	Fournitures de bureau acquises et mises à la disposition des parcs	PV de réception des fournitures	x	x			Equipe du Priojet/PNUD		7 000,00	7 000,00	7 000,00	72200 Equipment and Furniture
	Sous-total 1.1							0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	
1.2	Salaires de l'équipe du Projet payés	Fiches de payement	x	x	x	x	Equipe du Projet	30 000,00			30 000,00	71400 Contractual Services - Individ
	Sous-total 1.3							2 100,00			2 100,00	75100 Facilities & Administration
1.6	Equipe de projet participe à l'évaluation à mi-parcours du PAPE	Rapport d'évaluation	x				Equipe du Priojet/PNUD	32 100,00	0,00		32 100,00	
	Sous-total 1.6							2 500,00			2 500,00	71600 Travel
1.7	Assurance et entretien des matériels et équipements sont réalisés	Assurances et PV d'entretien		x	x		Equipe du Projet	175,00			175,00	75100 Facilities & Administration
	Sous-total 1.7							2 675,00	0,00		2 675,00	
	TOTAL PRODUIT 1							34 775,0	14 276,0	7 276,0	49 051,0	

Produit 4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre												
4	4.3	Primes des Ecogardes et des éléments de surveillance (2012 et 2013) payées	Fiche de payement	x	x	x	x	Equipe du Projet/PNUD		35 000,00	35 000,00	71400 Contractual Services - Individ
		Sous-total 4.3							0,00	35 000,00	35 000,00	
		TOTAL PRODUIT 4							0,00	35 000,00	35 000,00	
9.		Produit 9. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP										
9.1		Appui à l'organisation des 5 ^{ème} assises du tourisme solidaire	Rapports	x	x			Equipe du Projet		4 000,00	4 000,00	72100 Contractual Services - Compagnie
		Sous-total 9.1							0,00	4 000,00	4 000,00	
		COORDINATION NATIONALE										
									34 775,00	53 276,00	88 051,00	

1.2. PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2014 DU PARC NATIONAL DE LA PENDJARI (ACTIVITE 2)

N°	Cible	Source de vérification	Périodes				Partie responsable	Budget (dollar US)			Code budgétaire
			T1	T2	T3	T4		UE	PNUD	TOTAL	
2.2.	PAG de la Pendjari est actualisé	Rapports travail, PAG	x	x	x		RCT/CENAGREF	17 000,0		17 000,00	71300 Local Consultants
	Sous-total 2.2							1 190,00		1 190,00	75100 Facilities & Administration
	TOTAL PRODUIT 2							18 190,00	7 000,00	25 190,00	
4	Produit 4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre										
4.2	Réfection des postes de surveillance du Pont Arly, Batia et de Porga dans le Parc de la Pendjari est réalisée	Contrats signés et PV de réception	x	x			Equipe du Projet/PNUD	40 000,0		40 000,00	72100 Contractual Services - Compagnie
	Sous-total 4.2							2 800,00		2 800,00	75100 Facilities & Administration
	TOTAL PRODUIT 4							42 800,00	0,00	42 800,00	
5	Produit 5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégées										
5.1	Plan de suivi des espèces phares et rares mis en œuvre	Rapport de suivi	x	x	x	x	DPNP		2 000,00	2 000,00	71600 Travel
	Sous-total 5.1							140,00	140,00	140,00	75100 Facilities & Administration
	TOTAL PRODUIT 5							0,00	2 140,00	2 140,00	

8. Produit 8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques										
8.2	Plans communaux de conservation de la biodiversité des Communes de Kouandé et de Toucouthoua sont validés	Plans de conservation de la biodiversité Rapport atelier de validation	x	x	x	Equipe du Projet	6 000,00	4 000,00	6 000,00	71300 Local Consultants
							420,00		420,00	71600 Travel
							6 420,00	4 000,00	10 420,00	75100 Facilities & Administration
	Sous-total 8.2						6 420,00	4 000,00	10 420,00	
	TOTAL PRODUIT 8						6 420,00	4 000,00	10 420,00	
	PARC NATIONAL PENDJARI						67 410,00	13 140,00	80 550,00	

1.3. PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2014 DU PARC NATIONAL DU W-BENIN (ACTIVITE 3)

N°	Cible	Source de vérification	Périodes				Partie responsable	Budget (dollar US)			Code budgétaire
			T1	T2	T3	T4		UE	PNUD	TOTAL	
1	Produit 1. Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale										
1.3	Equipes des réserves de faune participent aux réunions régionales (bimestrielles, semestrielles) du complexe WAPO	Rapport de réunion	x	x	x	x	Equipe du Projet	5 500,00		5 500,00	71600 Travel
	Sous-total 1.3							2 050,00		2 050,00	72100 Contractual Services - Compagnie
								528,50	0,00	528,50	75100 Facilities & Administration
								8 078,50	0,00	8 078,50	
1.4	Deux séances des comités de gestion des Parcs de la Pendjari et du W tenues	Rapports de séance	x		x		DPNW	6 000,00		6 000,00	71600 Travel
								700,00		700,00	73100 Rent meeting rooms
								469,00	0,00	469,00	75100 Facilities & Administration
	Sous-total 1.4							7 169,00	0,00	7 169,00	
1.5	Au moins une session du Comité National de Pilotage et une session du Groupe Technique sont tenues	Rapports de session		x		x	DG/CENAGREF		8 000,00	8 000,00	71600 Travel
								0,00	560,00	560,00	75100 Facilities & Administration
	Sous-total 1.5							0,00	8 560,00	8 560,00	
	TOTAL PRODUIT 1							15 247,5	8 560,0	23 807,5	

Produit 2. Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari).											
2.									7 000,00	7 000,00	71600 Travel
2.1.	PAG du W-Bénin est actualisé		Rapports travail, PAG	x	x		RCT/CENAGREF	18 000,00		18 000,00	71300 Local Consultants
	Sous-total 2.1							1 260,00	7 000,00	1 260,00	75100 Facilities & Administration
2.3.	Infrastructures (6 forages et 2 points d'eau) réhabilitées/réalisées dans le Parc W-Bénin		Rapports de suivi et de réception	x	x		Equipe du Projet/D.Parcs	340 000,00		340 000,00	72100 Contractual Services - Compagnie
	Sous-total 2.3							3 000,00		3 000,00	74500 Miscellaneous Expenses
2.4	Appui technique et le suivi de la construction/réhabilitation des infrastructures réalisés dans le W-Bénin		Rapports de suivi et de réception	x			Equipe du Projet/D.Parcs	24 010,00		24 010,00	75100 Facilities & Administration
	Sous-total 2.4							367 010,00	0,00	367 010,00	
	TOTAL PRODUIT 2							23 000,00		23 000,00	72100 Contractual Services - Compagnie
								1 610,00		1 610,00	75100 Facilities & Administration
4	Produit 4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre							24 610,00	0,00	24 610,00	
4.1	Réfection salle de conférence de la Direction du Parc W est réalisée		Contrat signés et PV de réception	x	x		Equipe du Projet/PNUD	6 900,00		6 900,00	72100 Contractual Services - Compagnie
	Sous-total 4.1							483,00		483,00	75100 Facilities & Administration
								7 383,00	0,00	7 383,00	

4.2	Réfection des postes de surveillance de Kaobagou, Alfakoara, Monsé du W-Bénin est réalisée	Contrats signés et PV de réception	x	x		Equipe du Projet/PNUD	98 500,00	98 500,00	72100 Contractual Services - Compagnie	
	Sous-total 4.2						1 000,00	1 000,00	71600 Travel	
							6 895,00	6 895,00	75100 Facilities & Administration	
							106 395,00	106 395,00		
4.4	Réseau de radiocommunication HF et VHF est opérationnel dans les parcs de la Pendjari et du W-Bénin	PV de réception du matériel et installations	x	x		Equipe du Projet/PNUD		10 000,00	71600 Travel	
	Sous-total 4.4						1 000,00	1 000,00	72200 Equipment and Furniture	
	TOTAL PRODUIT 4						0,00	770,00	75100 Facilities & Administration	
							0,00	11 770,00		
							113 778,00	11 770,00		
6	Produit 6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales									
6.1.	Renforcement des capacités des acteurs des réserves nationales sur les outils de mesure de l'efficacité de gestion des Aires Protégées réalisé	Rapport de formation	x	x		Equipe du Projet		2 500,00	71300 Local Consultants	
	Sous-total 6.1						2 500,00	2 500,00	71600 Travel	
	TOTAL PRODUIT 6						0,00	5 000,00		
							0,00	5 000,00		
7	Produit 7. Les populations riveraines soutiennent les AP et profitent de la gestion durable des ressources naturelles									
7.1	Validation de la stratégie et du Plan d'action de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées effectuée	Rapports de mis en œuvre	x	x	x	Equipe du Projet	18 000,00	5 000,00	71600 Travel	
	Sous-total 7.1						1 260,00	18 000,00	71300 Local Consultants	
							19 260,00	1 260,00	75100 Facilities & Administration	
	TOTAL PRODUIT 7						19 260,00	5 000,00		
							19 260,00	24 260,00		
							5 000,00	24 260,00		

8. Produit 8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques										
8.1	Séances d'internalisation des plans communaux de conservation de la biodiversité dans les communes riveraines des parcs nationaux sont organisées	PCC, rapport de mission	x			Equipe du Prioje/D.Parcs		4 000,00	4 000,00	71600 Travel
	Sous-total 8.1						0,00	4 500,00	4 500,00	Miscellaneous Expenses 74500
	TOTAL PRODUIT 8						0,00	4 500,00	4 500,00	
	PARC NATIONAL W						559 165,50	41 830,00	600 995,50	

UE	PNUD	TOTAL
661 350,50	108 246,00	769 596,50
BUDGET GLOBAL 2014 dollars (US)		

R

⊕

2. ARRANGEMENT DE GESTION

2.1. Modalités de financement

Le coût global de l'ensemble des activités du PAPE-R2 pour l'année 2014 est estimé à **769 596,50 dollars US**. L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus de chaque produit du programme.

Le présent Programme sera financé par les ressources de l'**Union Européenne**, les ressources régulières du **PNUD**, et les ressources du **Budget National**. Ces derniers apporteront leur contribution en suivant les modalités de partage des coûts¹. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux PTF désireux d'accompagner le Projet, d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

2.2. Modalités de mise en œuvre

Le projet est exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures doivent, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD.

Le PNUD travaille en étroite collaboration avec l'UEMOA et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) du Burkina Faso pour les aspects régionaux et de coordination. Le PNUD-Bénin travaille avec la DUE pour les aspects nationaux. L'ensemble des rapports sont soumis à la DUE au Burkina Faso et au CTS, avec une copie pour le BCG (UEMOA).

Le PNUD Burkina Faso est donc chargé de la composante « coordination régionale » et de la composante « nationale » du Burkina Faso. Le PNUD Niger et le PNUD Bénin sont donc responsables respectivement des composantes « nationales » du Niger et du Bénin.

La durée du Projet est de quatre (04) ans ; elle pourra être prolongée en cas de besoin après négociation entre le Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union Européenne.

Le Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières est le partenaire de réalisation du projet à travers le Centre de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui assure la mise en œuvre du projet avec l'appui du PNUD.

L'équipe de projet est composée d'un Directeur National du Projet, d'un Coordonnateur, d'un Responsable Administratif et financier et d'un Chauffeur recrutés.

Le CENAGREF établit des accords de collaboration avec les principales institutions, organisations et individus susceptibles de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet, tel que défini dans le présent document de projet. Ceux-ci peuvent être à l'échelle locale, nationale ou internationale, tous en conformité avec les procédures du PNUD.

La gestion des ressources du Projet est régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérés par le Gouvernement (CENAGREF). Toutefois, en attendant l'évaluation des capacités de l'agence de mise en œuvre du Projet, cette gestion doit se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le Ministère à travers le Centre de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) prend toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels.

3. Les organes de pilotage

Le PAPE dans son ensemble est piloté et suivi par plusieurs organes à caractère décisionnel ou consultatif.

3.1. Au niveau Régional

✓ Le Conseil des Ministres (CM)

Le CM oriente et définit les stratégies, approuve les recommandations du CTS ainsi que les accords de gestion et les PAG (régionaux). C'est lui qui harmonise les politiques sectorielles entre les 4 pays.

Le CM est organisé une fois par an, directement par UEMOA. Les membres du CM sont les ministres en charge de l'environnement abritant le complexe WAPO, DDRE UEMOA, les PTF en sont des observateurs.

✓ Le Comité Technique de Suivi (CTS)

C'est l'organe de pilotage du projet qui met en œuvre les orientations du CM et ses recommandations. Le CTS contrôle la bonne application des PAG et des plans d'affaires et le développement des synergies à l'échelle du complexe WAPO. Il est organisé une fois par an par l'UEMOA en prélude à la tenue de la session du CM et de manière *ad'hoc* sur demande écrite d'un de ses membres permanents approuvée par les présidents en exercice.

3.2. Au niveau National

✓ Le Comité de concertation national

C'est en fait le Comité National de Pilotage des Projets d'appui à la gestion des réserves nationales de faune (CNPP) créé par arrêté n°0120/MEHU/DC/SGM/CENAGREF/SA du 15 novembre 2012. Il constitue un cadre de concertation entre le Ministère en charge de la faune, les institutions et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de gestion des réserves de faune en République du Bénin.

Le CNPP est responsable des orientations stratégiques, du pilotage et de la bonne gouvernance générale des projets et programmes de gestion de la faune. Ses attributions sont :

- donner les orientations pour une mise en œuvre efficiente et une bonne coordination des interventions ;
- approuver les programmes d'activités, les budgets annuels et les rapports d'activités de réalisation physique et financière ;
- faciliter les relations avec les ministères, institutions privées et publiques, ONG, Partenaires Techniques et Financiers et autres agences internationales de développement impliquées dans la gestion des réserves de faune ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations des différentes missions d'appui, de supervision et des audits ;
- accompagner les efforts pour la mobilisation des contreparties nationales des Projets et Programmes ;
- rechercher les voies et moyens pour le règlement des problèmes qui peuvent entraver la mise en œuvre des activités.

Les membres du Comité National de Pilotage sont :

- Le Conseiller Technique du Ministre en charge de la faune ;
- Le représentant du Ministre en charge du Tourisme ;
- Le Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la faune ou son représentant ;
- Le Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère en charge de la faune ;
- Le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- Le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le représentant du Ministre en charge du Développement ;
- Le représentant du Ministre en charge de l'Économie et des Finances ;
- Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles ou son représentant ;
- Le Directeur Exécutif de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines ;
- Le Responsable de la Cellule Technique du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;

- Les Coordonnateurs des Projets et Programmes de gestion de la faune ;
- Le Président de l'Association des Communes riveraines du Parc National de la Pendjari ;
- Le Président de l'Association des Communes riveraines du Parc National du W ;
- Le Représentant des associations des promoteurs d'industries touristiques et hôtellerie du Bénin ;
- Le Président de l'Union des Associations Villageoises de gestion des Réserves de Faune de la Pendjari (U-AVIGREF-Pendjari) ;
- Le Président de l'Union des Associations Villageoises de gestion des Réserves de Faune du W (U-AVIGREF- W) ;
- Le Directeur National du Parc de la Pendjari ;
- Le Directeur National du Parc de W ;
- Le Directeur du Laboratoire d'Ecologie Appliquée de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- Le Représentant de l'Association des Amodiataires du Bénin ;
- Deux (02) représentants des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres entités privées œuvrant dans le domaine de la conservation des Aires Protégées.

Le Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune assure le Secrétariat du CNPP avec l'appui des Coordonnateurs des projets et programmes de gestion de la faune. Le CNPP se réunit en session ordinaire deux fois par an pour valider approuver le plan de travail annuel, apprécier le niveau d'exécution des activités planifiées et formuler des orientations pour la suite. Il prend ses décisions par consensus, ou à défaut, à la majorité absolue de ses membres présents y compris l'approbation des plans de travail du projet et des rapports d'activités. Il peut se réunir en session extraordinaire, si les circonstances l'exigent et sur convocation de son Président ou sur demande des trois-quarts (¾) des membres.

3.3. Les organes de gestion et de suivi

3.3.1. Au niveau Local: le Cercle de concertation local

Ce sont les Comités de Coordination du Développement des réserves de la Pendjari et du W-Bénin. Les membres sont tous les intervenants autour de chacune des Aires Protégées. A stade actuel de ces institutions mises en place avant l'avènement du PAPE. Le Directeur National du Parc préside les réunions des comités de Développement et le Président de l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) assure le Secrétariat.

3.3.2. Au niveau Régional : Les Comités de Gestion : RBT/W et Arly-Pendjari

Ces deux comités de gestion mettent en œuvre les plans d'action annuels conformément au PAG élaboré de façon participative par toutes les parties prenantes et aux autres documents de planification, notamment les PTA. Ils assurent l'exécution des activités en partenariat avec toutes les structures concernées et la mise en œuvre des recommandations du CTS. Les comités se réunissent une fois par trimestre. Les réunions sont organisées par le conservateur régional de chaque bloc.

3.4. Les organes consultatifs

3.4.1. Au niveau Régional

✓ Le Conseil Scientifique (CS)

Il aura en charge des orientations scientifiques (biodiversité, économique, sociale, archéologique) et aide à la programmation et au Suivi-Evaluation des activités de recherche, ainsi qu'à la promotion des actions de recherche. Le CS sera le conseiller du CTS en matière de recherche.

✓ Le Forum régional des acteurs PAPE

C'est l'organe de diffusion et de partage de l'information. Le forum organise des ateliers thématiques, le suivi des activités du projet, ainsi que le suivi en lien avec le processus de décentralisation. Le forum fait des

recommandations sur les politiques nationales et régionales de gestion des AP, Biodiversité ou gestion durable des RN.

✓ **Le Groupe PTF du Complexe WAP**

Ce groupe est en charge de la revue périodique de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre de l'Action. Il est également en charge de l'appréciation politique, financière et technique du programme. Il fait des propositions d'orientation stratégiques au CM. Il se réunit une fois par an et est organisé par UEMOA et de manière *ad'hoc* à la demande d'un membre. Les membres du groupe sont un représentant UEMOA et les PTF régionaux.

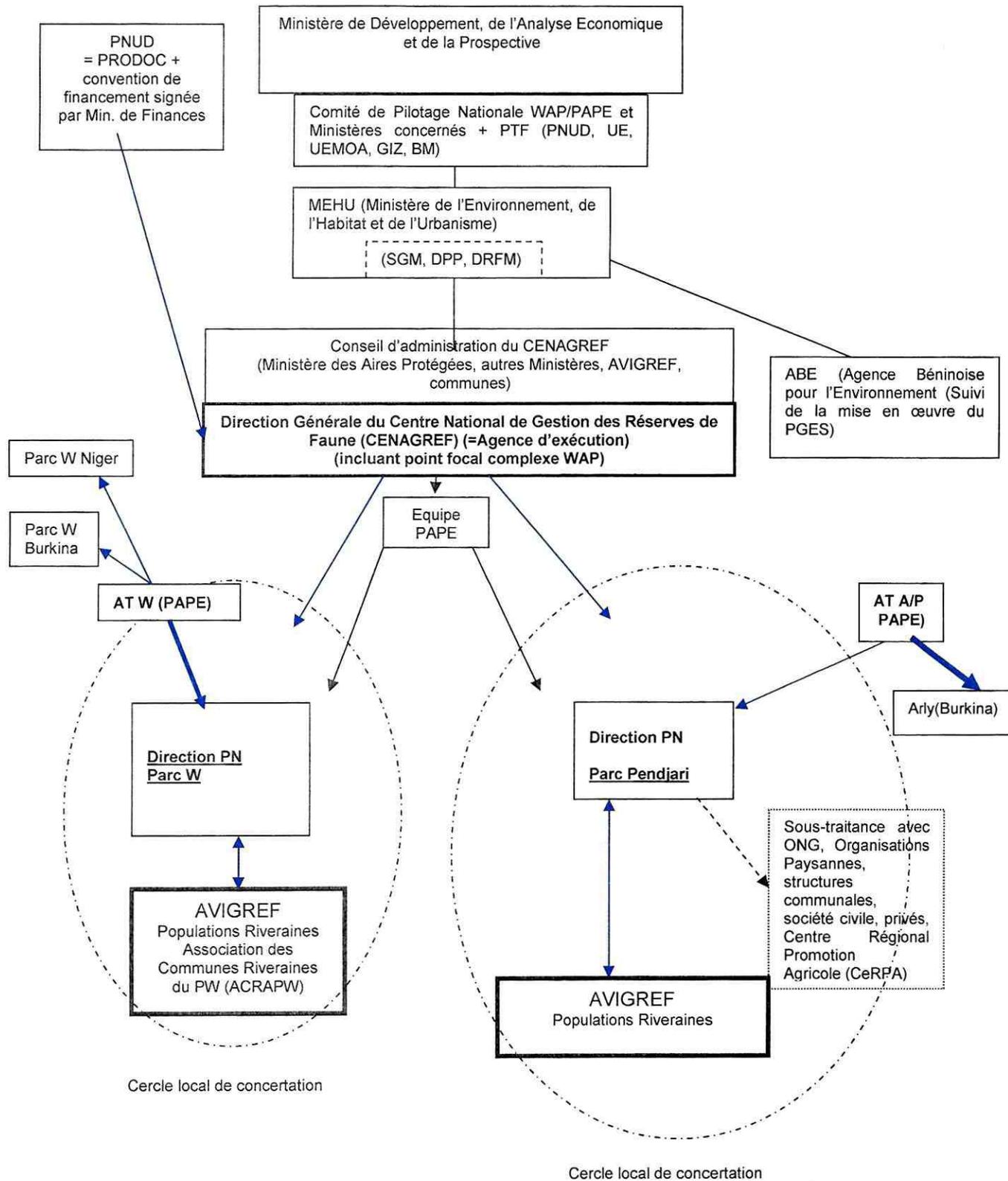
3.5. L'équipe du projet

Le Projet, sous la direction du Directeur du Centre de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), est géré par une équipe composée d'un Coordonnateur et d'un Gestionnaire Administratif et Financier.

Un personnel de soutien composé d'un chauffeur appuiera l'équipe de gestion. L'équipe de projet travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et le PNUD.

Le diagramme ci-dessous illustre la composition du cadre de sa mise en œuvre :

Organigramme du Programme Régional PAPE/WAP, Composante Nationale du Bénin



4. Cadre de Suivi-Evaluation

4.1. Suivi des performances

Le PNUD, assure le suivi des activités et de l'exécution des dépenses. Les rapports sont présentés conformément aux dispositions des conditions générales applicables aux conventions de contribution signées entre le PNUD et l'UE. Les rapports sont préparés sous la responsabilité du Coordinateur Technique Régional (AT PNUD/BCT), validés par le bureau du PNUD de Burkina Faso (lead) et transmis à la Délégation de l'UE du Burkina Faso et au BCG basé auprès de l'UEMOA.

Le suivi de la composante 2 est conduit en accord avec des procédures établies du PNUD et est mené par l'équipe de la composante (AT PNUD, équipe WAP et partenaires du terrain) et par les Bureaux de Pays du PNUD, avec un soutien particulier par le PNUD Burkina Faso comme agence lead et des experts externes en cas de besoin.

4.2. Suivi et rapportage

Des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sont proposés dans le cadre des résultats et des ressources pour chacun des 9 produits attendus de la composante 2, ainsi que des cibles annuelles. D'autres indicateurs plus détaillés, en rapport avec les cibles annuelles, sont définis par l'équipe du BCT et les Equipes des AP. La progression de ces indicateurs vers les cibles attendues fait l'objet de suivi interne et externe du projet et présente l'élément clé des rapports périodiques de chaque composante dans le but de montrer les objectifs atteints selon le Plan Annuel de Travail/DP du projet et d'évaluer les performances du projet en contribuant aux résultats escomptés.

Le niveau initial de chaque indicateur dont la situation de départ est complétée au plus tard 4 mois après le début du projet par les équipes du projet (AT PNUD, WAP incluant AT UICN, gestionnaires des AP, ONG et d'autres partenaires) et des consultants (court terme) recrutés selon les besoins.

En concordance avec le système de suivi du projet WAP/FEM et les procédures du PNUD, l'évolution des indicateurs est mesurée 2 fois par an et intégrée dans les rapports périodiques obligatoires (APR, PIR, TPR, rapport trimestriel du PNUD, rapport annuel et semestriel de l'UEMOA et des ONG). Le format des rapports périodiques applique le format standardisé des NU.

Le format du **Rapport annuel de Projet (APR du PNUD)** (fin décembre/janvier) inclut :

- Une analyse de la performance du projet au cours de la période relevée, comprenant la réalisation des produits attendus et, si possible, l'information sur le statut des indicateurs du résultat
- Les obstacles rencontrés au cours de la réalisation du projet et leurs causes
- Plan annuel de travail et budget, et évaluation de l'assistance aux pays (CAE-Country Assistance Evaluation) et autres rapports de dépenses [produit par le système ERP (Entreprise Resource Planning)]
- Enseignements tirés
- Recommandations claires pour une orientation future en abordant les problèmes clés encore présents.

Un rapport semestriel (**Rapport d'exécution du projet (PIR) du PNUD**). Le PIR sera produit comme rapport semestriel d'avancement de la composante. En plus des éléments obligatoires, le PIR inclut une analyse détaillée des risques et des hypothèses du projet et des mesures d'atténuation.

Les PIR sont préparés par le BCT, validés par les Bureaux de pays (PNUD- BP) et les PIR individuels sont rassemblés, revus et analysés par le bureau PNUD Burkina Faso (lead) avant d'être envoyés à la DUE, à l'UEMOA et aux partenaires au niveau de chaque pays.

Au niveau national le système de suivi est complété par deux **Comités de pilotage** (PNUD-BP, BCT, gouvernement) et un rapport correspondant. Les PIR sont alors discutés au cours des comités de pilotage. Le rapport est présenté pendant la réunion annuelle des **comités de pilotage nationaux** et constitue la base de l'élaboration des propositions des PTA et du budget. La réunion du comité de pilotage national sert à obtenir

comme résultat un rapport national agrégé qui servira comme recommandation et élément de planification pendant le CTS et le CM du projet.

Les cibles annuelles attendues de chaque IOV sont proposées ou précisées par les responsables de chaque AP et chaque composante dans leur PTA/DP, coordonnés pendant les réunions de gestion de chaque bloc et les comités de pilotage nationaux, et validées pendant la réunion annuelle du CTS et du CM. Une réunion trimestrielle entre le BCG et le BCT assure la coordination et la complémentarité des activités des composantes 1 et 2 du PAPE. Le système de rapportage au niveau de la composante 2 (PNUD) est complété par des courts **rapports trimestriels**, servant de base de décaissement des fonds. Une réunion trimestrielle des comités de gestion W et Arly/Pendjari sert de cadre de suivi interne et d'élaboration du rapport/programme trimestriel coordonné des différents AP et des acteurs de la périphérie. Les gestionnaires de chaque AP fournissent leurs rapports trimestriels, semestriels et annuels aux bureaux du PNUD du pays et aux AT du BCT.

Les AT du BCT sont chargés en concertation avec les équipes nationales de rédiger les rapports de synthèse par bloc. Le Coordinateur Technique Régional du BCT (PAPE) transmet les rapports de synthèse du R2 semestriels et annuels au PNUD de Burkina Faso, qui les valide et transmet à la DUE et à l'UEMOA, chargée de la rédaction du rapport annuel du projet à présenter au CTS et CM.

Les bureaux PNUD des pays appuient les équipes du projet dans l'élaboration des PIR et la TPR et assurent le suivi par au moins 2 visites de terrain par an dans chaque pays. Ils assurent également les audits du projet selon les procédures PNUD et la communication/ information et implication des DUE et des autres bailleurs de fonds dans le suivi selon des mécanismes de coordination spécifiques de chaque pays.

L'UEMOA (BCG) participe aux principales réunions de planification décentralisée (comités de pilotage nationaux, réunions trimestrielles des comités de gestion des blocs W et Arly/Pendjari, réunion trimestrielle avec le BCT) dans le but d'assurer la circulation d'information et la complémentarité des activités. Elle est également chargée de distribution à temps des rapports de CTS et CM aux acteurs concernés.

Mis à part le rapportage formel, les parties prenantes s'efforcent d'échanger régulièrement des informations sur le programme et de maintenir des relations positives tout au long de son exécution. De même, un suivi externe orienté vers les résultats (ROM) est effectué par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission Européenne sur la base du cahier des charges correspondant et financé hors du cadre de la convention de contribution entre l'UE et le PNUD. En principe, ce suivi débute à compter du sixième mois de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet et prend fin au plus tard six mois avant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle. Toutes activités de suivi se font en conformité avec le FAFA (Art.1) et les Conditions Générales (Art. 8) de la convention de contribution entre l'UE et PNUD.

4.3. Évaluation

Toutes activités d'évaluation entreprises par la Délégation de l'UE se font en conformité avec le FAFA (Art.1) et les Conditions Générales (Art. 8) de la convention de contribution entre l'UE et PNUD. Des évaluations externes sont réalisées pendant la durée de la Convention de financement globale du PAPE par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission Européenne, sur la base du cahier des charges correspondant (financées hors du cadre de la convention de contribution entre l'UE et le PNUD), de la manière suivante : une évaluation à mi-parcours ; une évaluation finale au début de la phase de clôture ; éventuellement, une évaluation ex post.

La revue à mi-parcours est particulièrement l'occasion d'analyser le programme sous l'angle de la gestion efficiente des AP et la viabilité économique, en particulier vis-à-vis du rapport coûts / bénéfices des activités réalisées ou en cours et de la direction prise par le programme. Les infrastructures déjà construites par des projets financés par FED précédemment devront être également évaluées. La revue à mi-parcours analyse également l'évolution du contexte et notamment les autres projets connexes au projet. Une attention particulière est donnée à la création et au fonctionnement de la Fondation des Savanes Ouest Africaines.

Dans la perspective de la création du complexe WAPO avec la prise en compte du parc Oti-Kéran-Mandouri du Togo (à la charge de l'UEMOA), les structures nationales compétentes chargées de la gestion des AP du Togo sont invitées à prendre part à toutes les activités d'importance relatives au présent projet.

L'UEMOA, les Etats bénéficiaires et la Commission Européenne analysent les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et décident d'un commun accord de l'action de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du Projet. Cette éventuelle réorientation va en priorité vers les entités gestionnaires des AP les plus efficaces et efficientes et ayant intégrés les principes de bonne gestion. Elle doit prendre en compte les besoins, et cibler des actions ayant les meilleures perspectives économiques et sociales.

La Commission Européenne informe les Bénéficiaires au moins 30 jours à l'avance, des dates prévues pour la réalisation des missions d'évaluation. Les bénéficiaires collaborent efficacement avec les experts en matière de suivi et/ou d'évaluation, leur transmettent notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donnent accès aux installations et aux activités menées dans le cadre du Projet.

4.4. Audit et contrôle interne

Pour les activités exécutées en gestion conjointe par le PNUD sous la convention de contribution, l'organisation internationale utilise ses propres règles gouvernant l'audit, le contrôle interne et de comptabilité, selon les accords en vigueur avec ladite organisation et les règles de la convention de contribution.

Les composantes nationales, étant mises en œuvre à travers une exécution de type NEX au niveau opérationnel, doit faire l'objet d'audits NEX selon les procédures pertinentes du PNUD.

La composante régionale, étant mise en œuvre de façon purement DIM, est auditée selon les procédures pertinentes du PNUD.

Les rapports d'audit des composantes nationales du Niger et du Bénin doivent être transmis au PNUD Burkina Faso qui les compile, avec l'audit de la composante régionale.

5. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.

5.1. Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit: « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

5.2. Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

5.3. Respect de l'avis de non-responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : «Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres». Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

6. Suivi-évaluation

Le suivi & évaluation du projet sera mené conformément aux procédures établies par le PNUD et le FEM et sera fourni par l'équipe du projet et le Bureau National du PNUD avec l'appui de l'Unité de Coordination Régionale du PNUD/FEM. Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

6.1. Au cours du cycle annuel

Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.

Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.

Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.

En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshort, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses, chaque trimestre par l'équipe de Composante du PNUD et l'Unité de Coordination et d'Appui à la Gestion du Programme, à la revue du Comité Technique de Gestion du projet, dans le cadre de la revue trimestrielle de composante sous le leadership du Comité de Pilotage du Programme Cadre.

Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.

Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

6.2. A la fin de l'année

Rapport de Revue Annuelle: Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et l'Unité de Coordination et d'Appui à la Gestion du Programme, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.

Revue annuelle du Projet. Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du



projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

7. Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet

Produit 1 : Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale		
Indicateurs retenus	Nombre de rapports de suivi déposé par l'équipe de coordination nationale	Date de début: Jan. 2014 Date de Fin: Dec. 2014
	Nombre de Plans de travail (PTA et 4 PTT par an) harmonisés entre PAPE, WAP et PAGAP validés	
	Nombre de réunions de blocs (BCT-équipe projet-équipe parcs) du complexe WAP auxquelles les équipes des parcs ont pris part	
	Nombre de sessions du Comité National de Pilotage tenues	
But	Une structure de conseil /coordination technique régionale travaille en franche coopération avec l'UEMOA et les réunions mensuelle BCT – BCG	
Description	Organiser des activités de suivi et des rencontres régulières de coordination et d'harmonisation.	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Nombre de rapports de suivi déposé par l'équipe de coordination nationale	Rapports de suivi	Chaque trimestre
Nombre de Plans de travail (PTA et 4 PTT par an) harmonisés entre PAPE, WAP et PAGAP validés	Documents de planifications (PTA, PTT, rapports de suivi, etc)	Chaque trimestre
Nombre de réunions de blocs (BCT-équipe projet-équipe parcs) du complexe WAP auxquelles les équipes des parcs ont pris part	PV ou rapports de réunions	Chaque mois
Nombre de sessions du Comité National de Pilotage tenues	PV ou rapports de réunions	Dec 2014

Produit 2 : Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari).		
Indicateurs retenus	Nombre de PAG actualisés et mis en œuvre	Date de début: Jan. 2014 Date de Fin: Dec. 2014
	Nombre d'infrastructures construites	
	Nombre de sessions des comités de gestion des Parcs tenues	
But	Les PAG sont actualisés et mis en œuvre en prenant en compte les contributions réelles des autres projets d'appui/partenaires	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les activités d'évaluation et d'actualisation des PAG - Réaliser les infrastructures prioritaires - Tenir les sessions des comités de gestion des Parcs 	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Nombre de PAG actualisés et mis en œuvre	PAGs actualisés	Dec 2014
Nombre d'infrastructures (re)construites	PV de réception	Dec 2014
Nombre de sessions des comités de gestion des Parcs tenues	PV ou rapports de réunions	Dec 2014

Produit 4 : Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre		
Indicateurs retenus	Nombre de rapports de suivi et de surveillance élaborés et	Date de début: Jan. 2014

	transmis	Date de Fin: Dec. 2014
	Dispositif de surveillance mis en place dans chaque AP	
	Taux de diminution des activités illicites (transhumance dans le Parc, feux incontrôlés)	
But	Il s'agit d'améliorer l'application du système de surveillance et de suivi écologique disponible pour W depuis ECOPAS, mais peu appliqué aujourd'hui.	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Nombre de rapports de suivi et de surveillance élaborés et transmis	Rapports de suivi	Chaque trimestre
Dispositif de surveillance mis en place dans chaque AP	Rapports de suivi	Chaque trimestre
Taux de diminution des activités illicites (transhumance dans le Parc, feux incontrôlés)	Rapports de suivi	Chaque trimestre

Produit 5 : Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégés		
Indicateurs retenus	Taux d'amélioration des indices d'indicateurs biologiques des parcs WAP et de leurs zones périphériques	Date de début: Jan. 2014 Date de Fin: Dec. 2014
But	Il s'agit de développer et mettre en œuvre un système de suivi des espèces et de l'habitat.	
Description	Réaliser des estimations actuelles des effectifs des espèces emblématiques	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Taux d'amélioration des indices d'indicateurs biologiques des parcs WAP et de leurs zones périphériques	Rapports de suivi	Chaque trimestre

Produit 6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales		
Indicateurs retenus	Nombre de rapport mensuel envoyés au BCT pour actualisation de banque de données globale	Date de début: Jan. 2014 Date de Fin: Dec. 2014
But	Il s'agit d'actualiser la base des données et par des données provenant des aires protégées ayant une catégorisation commune à celle reconnue sur le plan international	
Description	Remplir le canevas de reporting et alimenter la base de données	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Remplir le canevas de reporting et alimenter la base de données	Banque de données globale actualisée	Chaque trimestre

Produit 7: Les populations riveraines soutiennent les AP et profiteront de la gestion durable des ressources naturelles		
Indicateurs retenus	Niveau de mise en oeuvre du Plan d'action de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées	Date de début: Jan. 2014 Date de Fin: Dec. 2014

	Nombre campagnes d'IEC et de concertation organisées sur la gestion de l'environnement	
But	Il s'agit d'accompagner les structures de cogestion et de renforcer leurs capacités	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir une séance sur la gestion concertée de la zone de SERI - Mettre en œuvre le plan d'action de la pêche dans la Pendjari - Organiser les activités de sensibilisation e de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées 	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Plan d'action de la pêche dans la Pendjari	Rapports de suivi	Chaque trimestre

Produit 8: Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques		
Indicateurs retenus	Proportion des communes riveraines réalisant des actions spécifiques de meilleure gestion des RN et de la conservation de la biodiversité.	Date de début: Jan. 2014
	Nombre de nouvelles conventions locales signées avec les acteurs de la périphérie des AP	Date de Fin: Dec. 2014
But	Il s'agit d'accompagner dans la mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources naturelles et/ou de l'éducation environnementale	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les conventions locales des ressources naturelles dans les zones sensibles des réserves de faune - Suivi de la mise en œuvre des plans de conservation de la biodiversité au plan communal 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
Proportion des communes riveraines réalisant des actions spécifiques de meilleure gestion des RN et de la conservation de la biodiversité.	Projet de nouvelles conventions	Chaque trimestre
Nombre de nouvelles conventions locales signées avec les acteurs de la périphérie des AP	Rapports de suivi	Chaque trimestre

Produit 9 : L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP		
Indicateurs retenus	Taux de fréquentation des zones éco-touristiques et cynégétiques périphériques du WAP	Date de début: Jan. 2014
	Taux d'augmentation des recettes pendant la période du projet sur l'ensemble des parcs	Date de Fin: Dec. 2014
But	Il s'agit d'améliorer la fréquentation des zones éco-touristiques et cynégétiques périphériques du WAP	
Description	Assurer la promotion du tourisme dans le Parc au niveau des fora, salons nationaux et internationaux	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
Taux de fréquentation des zones éco-touristiques et cynégétiques périphériques du WAP	Rapports de suivi	Chaque trimestre
Taux d'augmentation des recettes pendant la période du projet sur l'ensemble des parcs	Rapports de suivi	Chaque trimestre

8. CONTEXTE LEGAL

Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger partagent en commun de nombreux défis environnementaux liés à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et à l'accroissement de la vulnérabilité de leur économie face aux changements climatiques. Lorsqu'en 2001 les trois gouvernements décidaient de mettre en commun les ressources de leurs Etats en vue de développer un programme commun de conservation de la biodiversité de la Réserve de la Biosphère Transfrontalière du W (RBT-W) que partagent les trois pays, ils affichaient ainsi leur volonté de répondre aux défis environnementaux communs et d'assumer leurs obligations internationales, dont celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). L'Union Européenne, à travers le 8e FED, a financé dans ce cadre un premier programme de conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées et des zones d'influence, de la RBT-W dénommé Programme Régional Parc W (en abrégé ECOPAS/W).

A la fin du Programme ECOPAS en 2008, les trois Etats ont décidé de signer, en Janvier-Février 2008, un Accord tripartite relatif à la gestion concertée de la RBT-W, en vue de :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels, archéologiques et culturels de la RBT/W ;
- l'harmonisation des politiques de développement et de gestion des patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans la RBT/W, dans le respect des préoccupations et intérêts communs des Etats Parties
- la promotion et la gestion décentralisée et le partage des bénéfices entre les acteurs de la gestion de la RBT/W.

Cet accord qui a mis en place des structures communes de gestion a engagé chacun des Etats Parties à consentir des efforts techniques, humains et financiers, même modestes, en vue notamment de maintenir les acquis de ECOPAS/W.

C'est donc dans l'optique de consolider les acquis de l'ECOPAS/W et de les étendre au complexe écologique similaire d'Arly-Pendjari (donnant ainsi le complexe W-Arly-Pendjari ou WAP) que l'Union Européenne a décidé de poursuivre l'assistance internationale et en particulier son assistance technique dans le cadre d'un nouveau programme appelé « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE).

Le PAPE s'inscrit par ailleurs dans un appui aux politiques environnementales régionales auxquelles les trois pays ont souscrit en vue d'apporter des réponses régionales aux questions environnementales communes, notamment la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA (PCAE). C'est dans ce sens que l'UEMOA, qui est le porteur du programme, souhaite par la même occasion, renforcer son leadership en matière d'harmonisation des législations en matière de gestion des ressources naturelles, et mettre en œuvre une partie de la PCAE dont la conservation de la biodiversité est un axe majeur.

La composante II du PAPE, objet du présent document, fait l'objet d'une Convention de Contribution entre l'Union Européenne et le PNUD, dans le cadre global de l'Accord Cadre Financier et Administratif (FAFA) passé entre l'Union Européenne et les Nations Unies.

Accords régissant les composantes nationales

Les composantes nationales seront régies du point de vue contractuel par les lettres d'accord (LOA) que les 3 bureaux pays devront signer avec leurs contreparties nationales correspondantes selon les procédures PNUD.

Ces composantes s'inscrivent par ailleurs dans le cadre général des accords-cadres de coopération entre le PNUD et les 3 états concernés, comme décrits ci-dessous :

Pour le Burkina Faso : Accord entre le Gouvernement de la République de Haute Volta et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), signé le 16 juillet 1976.

Pour le Bénin : Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 2 mai 1977.

Pour le Niger : Accord type entre le Gouvernement de la République du Niger et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), signé le 02 mai 1977.

Visibilité

La visibilité de l'ensemble des bailleurs du PAPE et du WAP devra être réalisée sur l'ensemble des documents, outputs, communications, courriers, et autres supports de visibilité du projet, à savoir : PNUD, FEM, UEMOA, et UE, en respect des accords spécifiques FAFA article 11 et des Conditions Générales article 6.

ANNEXES

- Analyse du Risque:
- Procurement Plan
- Termes de Référence: des personnels clés du projet

ANALYSE DES RISQUES

#	Description	Catégorie du risqué	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Date d'identification	Responsable	Statut	Dernière mise à jour
1	Une saison sèche prolongée affecte la sous-région et affecte durablement les populations animales	Environnemental	Probabilité : 2,5 Impact = 4	Intégrer des stratégies d'adaptation aux CC dans les PAG et les plans d'investissements	Juillet 2011	Les gestionnaires des AP	Stable	Septembre 2011
2	Non mobilisation dans les délais impartis des ressources techniques et financières des Etats parties	Financier	Probabilité : 3 Impact = 3	Suivi rapproché y compris interpellation des Etats	Juillet 2011	UEMOA/PNUD	Stable	Septembre 2011
3	Insuffisance des moyens financiers et logistiques mobilisables	Financier	Probabilité = 1 Impact = 4	Actualisation des coûts du projet (composante 2) à la fin de l'année 1 (décembre 2011) ou à mi-parcours, en vue d'identifier des besoins financiers additionnels éventuels	Juillet 2011	PNUD	Nul	Septembre 2011
4	Non réalisation de tous les résultats attendus en raison d'un démarrage tardif du programme	Opérationnel	Probabilité = 4 Impact = 3	Réaliser un exercice de planification globale au démarrage du projet (Aout 2011) en vue de faire des réajustements des cibles sur les 30 mois	Juillet 2011	PNUD	Stable	Septembre 2011
5	Faible absorption des ressources financières mobilisées, se traduisant par une faiblesse des résultats réalisés en fin de programme	Opérationnel	Probabilité = 3 Impact = 4	Au-delà des formations prévues pour les personnels comptables, renforcer la maîtrise des procédures administratives et financières (PNUD et UE) par les Directions des AP	Juillet 2011	PNUD	Stable	Septembre 2011
6	Une faible dynamique partenariale retarde ou compromet la circulation et la capitalisation des données.	Organisationnel	Probabilité = 2,5 Impact = 4	Veiller au renforcement et au plein fonctionnement des organes de pilotage et de suivi au niveau régional : comités de gestion, CTS, Groupe PTF	Juillet 2011	PNUD / UEMOA	Nul	Septembre 2011

#	Description	Catégorie du risqué	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Date d'identification	Responsable	Statut	Dernière mise à jour
7	Les réglementations inscrites dans les PAG et concernant la gestion des zones périphériques ne sont pas respectées	Règlementaire	Probabilité = 3	Impliquer fortement les Collectivités décentralisées dans l'élaboration et la validation des PAG	Juillet 2011	PNUD / Coordinateurs nationaux	Nul	Septembre 2011
		Organisationnel	Impact = 4	Élargir l'accès aux ressources de la composante 3 aux Collectivités territoriales et renforcer les mécanismes d'intégration des actions et de coordination institutionnelle ou fonctionnelle entre les composantes 2 et 3	Juillet 2011	Union Européenne / PNUD	Nul	Septembre 2011
8	La collaboration au niveau régional est perturbée par des conflits imprévus	Stratégique	Probabilité = 1 Impact = 4	Veiller au plein fonctionnement des organes de pilotage et de suivi au niveau régional : CTS, Groupe PTF	Juillet 2011	PNUD	Nul	Septembre 2011

Procurement Plan

PRODUITS (OUTCOME ATLAS)	Résultats/Activités/ sous-activités	Modalités de mise en œuvre par action/ activité	Période d'exécution	Partenaires impliqués	Budget prévu (dollar US)		Coût du budget
					UE	PNUD	
<p>PRODUIT 1: Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale</p> <p>Produit 2. Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari).</p> <p>Produit 4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre</p>	Action 1.1.	Fournitures de bureau acquises et mises à la disposition des parcs	Jan-Juin.	Equipe WAP, PAGAP, Dir Parc, DPP, PNUD	0,00	7 000,00	7 000,00
	Action 1.2	Salaires de l'équipe du Projet sont payés	Jan-Dec	C/Projet	32 100,00	0,00	32 100,00
	Action 1.3	Equipes des réserves de faune participent aux réunions régionales (bimestrielles, semestrielles) du complexe WAPO	Jan-Dec	C/Projet	8 078,50	0,00	8 078,50
	Action 1.4	Deux séances des comités de gestion des Parcs de la Pendjari et du W tenues	Jan-Dec	D/Parcs	7 169,00	0,00	7 169,00
	Action 1.5	Au moins une session du Comité National de Pilotage tenue	Jan-Dec	DG/CENAGREF	0,00	8 560,00	8 560,00
	Action 1.6	Equipe de projet participe à l'évaluation à mi-parcours du PAPE	Jan-Mars	DG/CENAGREF	2 675,00	0,00	2 675,00
	Action 1.7	Assurance et entretien des matériels et équipements acquis sont assurés	Jan-Mars	C/Projet/PNUD	0,00	7 276,00	7 276,00
	Action 2.1	PAG du W-Bénin est actualisé	Jan-Dec	RCT/CENAGREF	19 260,00	7 000,00	26 260,00
	Action 2.2	PAG de la Pendjari est actualisé	Jan-Sept	RCT/CENAGREF	18 190,00	7 000,00	25 190,00
	Action 2.3	Infrastructures (6 forages et 3 points d'eau) réalisées dans le Parc W-Bénin	Jan-Sept	C/Projet	367 010,00	0,00	367 010,00
	Action 2.4	Appui technique et le suivi de la construction des infrastructures (6 forages et 3 points d'eau) réalisés dans le W-Bénin	Jan-Sept	C/Projet	24 610,00	0,00	24 610,00
	Action 4.1	Refection salle de conférence de la Direction du Parc W est réalisée	Jan-Juin	C/Projet/PNUD	7 383,00	0,00	7 383,00
	Action 4.2.	Refection postes de surveillance de kaobagou, Alfakoara, Monsé, du W-Bénin et Arly, Bata et de Porga dans le Parc de la Pendjari est réalisée	Jan-Dec	D/Parcs	149 195,00	0,00	149 195,00
	Action 4.3.	Primes des Ecogardes et des éléments de surveillance payées	Jan-Dec	C/Projet/PNUD	0,00	35 000,00	35 000,00

	Action 4.4	Réseau de radiocommunication HF et VHF est opérationnel dans les parcs de la Pendjari et du W-Béni	Jan-Dec	C/Projet/PNUD	0,00	11 770,00	11 770,00
Produit 5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégées	Action 5.1	Suivi des espèces phares et rares mis en œuvre	Jan-Dec	D/Parcs	0,00	2 140,00	2 140,00
Produit 6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales	Action 6.1	Renforcement des capacités des acteurs des réserves nationales sur la planification et la gestion des aires protégées réalisé	Jan-Dec	D/Parcs	0,00	5 000,00	5 000,00
Produit 7. Les populations riveraines soutiennent les AP et profitent de la gestion durable des ressources naturelles	Action 7.1	Validation de la stratégie et du Plan d'action de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées effectuée	Jan-Mars	DG/CENAGREF	19 260,00	5 000,00	24 260,00
Produit 8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques	Action 8.1	Séances d'internalisation des plans de conservation de la biodiversité au plan communal sont organisées	Jan-Sept	C/Projet	0,00	4 500,00	4 500,00
	Action 8.3	2 plans de conservation de la biodiversité au plan communal sont validés (Communes de Kouandé et de Toucouteuna)	Jan-Sept	C/Projet	6 420,00	4 000,00	10 420,00
Produit 9. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP	Action 2.1	Edition des supports de communication et de sensibilisation (dépliants, etc.)	Jan-Mars	C/Projet	0,00	4 000,00	4 000,00

TERMES DE REFERENCES DU COORDONNATEUR NATIONAL

Sous la supervision directe du Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), le Coordonnateur National sera chargé de la gestion du programme PAPE. A ce titre, il devra, en étroite collaboration avec le bureau pays du PNUD et les Assistants Techniques en charge de la gestion des aires protégées basés à Diapaga et à Niamey, s'acquitter des tâches spécifiques ci-après :

- Assurer la bonne qualité technique d'exécution du programme avec l'appui de la Cellule Technique et des Directions des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W du CENAGREF ;
- Assurer la planification des activités, l'élaboration des plans de travail annuel (PTA), ainsi que la supervision du PAPE en étroite collaboration avec le CENAGREF et les projets sous sa tutelle (WAP/ FEM et PAGAP) ;
- Assurer la préparation, l'organisation, la supervision et la coordination des études / travaux / investissements des différents prestataires pour la mise en œuvre du programme avec des directives claires pour renforcer l'efficacité de ses activités ses approches et stratégies sur le terrain.
- Assurer une bonne synergie entre les activités du PAPE et celles des partenaires et les autres intervenants dans la zone d'intervention du projet.
- Assurer la préparation et la bonne tenue des réunions des différents organes de pilotage, de gestion et de suivi du programme au niveau national / local.
- Contribuer à la préparation et la bonne tenue des réunions des différents organes de pilotage, de gestion et de suivi du programme au niveau régional.
- Veiller à l'élaboration et à la transmission régulière des différents rapports techniques et financiers périodiques (trimestriels et annuels) aux différentes structures de supervision (CENAGREF, PNUD).
- Assurer la préparation et la bonne conduite des missions de supervision, des évaluations et des audits du programme, en relation avec les institutions concernées.
- Veiller à l'application des recommandations issues des missions de supervision, des audits et de la revue à mi-parcours du projet.
- Faciliter l'actualisation et l'application de l'accord de gestion concertée entre les trois Réserves de Biosphère Transfrontalière W, l'Arly et la Pendjari.
- Assurer le suivi et la cohérence des activités mises en œuvre dans les deux parcs et leurs périphéries, ainsi que de la complémentarité avec les activités du résultat R3 (ONG et acteurs en périphéries), en vue de l'atteinte de l'objectif commun d'une réduction des pressions anthropiques et des conflits en collaboration avec les administrations des AP et les autorités locales.
- Appuyer les directeurs / conservateurs des deux parcs pour l'organisation et la tenue des réunions trimestrielles conjointes de planification (comité de gestion du parc W + Pendjari).
- Assurer une bonne coordination des activités sur le terrain avec ses homologues du Burkina Faso et du Niger.
- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du programme.
- Assurer une bonne circulation de l'information au sein du programme et en direction des institutions/acteurs concernés.
- Assurer la bonne gestion administrative et financière du programme selon les modalités / procédures d'exécution du PNUD et du budget national pour les fonds de la contre partie béninoise.
- Veiller à la capitalisation et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion de la biodiversité et des aires protégées en collaboration avec la Cellule Technique, les Directions des parcs nationaux et les autres projets du CENAGREF;

- Appuyer le CENAGREF à assurer la liaison entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en ce qui concerne le programme et l'ensemble du processus de gestion durable des ressources naturelles et de protection de la biodiversité au Bénin.
- Appuyer le CENAGREF dans la mise œuvre et l'évaluation des plans d'affaires.
- Assurer l'exécution de toutes tâches de coordination des activités qui lui seront confiées par le DG/CENAGREF dans le cadre de la mise en œuvre du PAPE pour la consolidation du processus de gestion durable des ressources environnementales et de lutte contre la pauvreté au Bénin.

TERMES DE REFERENCES DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Sous la responsabilité du Coordonnateur National et en collaboration avec le Responsable Cellule « Ressources » du CENAGREF, le Gestionnaire Administratif et Financier sera chargé de :

- Assurer la gestion comptable et financière, conformément aux principes et instruments comptables, et aux règles de gestion financière du PNUD ;
- Produire périodiquement les rapports financiers et budgétaires conformément aux exigences du PNUD, notamment les procédures d'exécution nationale ;
- Assurer la gestion au quotidien des équipements et matériels (biens mobiliers et immobiliers) acquis dans le cadre du projet ;
- Superviser les aspects financiers et fiduciaires de l'exécution du projet ;
- Tenir et vérifier les documents comptables conformément aux procédures applicables ;
- Etablir les demandes de retrait de fonds et toute la documentation nécessaire aux décaissements ;
- Assurer la tenue quotidienne des documents comptables et financiers et effectuer les imputations budgétaires requises ;
- Contrôler la conformité des factures et reçus (rapprochement - factures, bon de commande, bon de livraison, bon d'entrée) ;
- Collaborer avec le responsable du suivi-évaluation pour l'élaboration des bilans d'exécution financière et du Plan de Travail Annuel (PTA) du projet ;
- Tenir une comptabilité informatisée (registre des immobilisations, gestion des stocks et contrôle des magasins) ;
- Veiller à la bonne conservation des registres et pièces comptables ;
- Fournir la documentation nécessaire aux auditeurs du projet ;
- Assurer l'exécution de toutes tâches de gestion administrative et financière relatives à la mise en œuvre du PAPE que le Coordonnateur ou DG/CENAGREF lui confiera, en particulier dans le cadre de l'opérationnalisation du PAPE et pour la consolidation du processus de gestion durable des ressources environnementales et de lutte contre la pauvreté en République du Bénin.